

## CHAPITRE 3

### DE L'EDUCATION ETHIQUE ET LA SANTE

La famille et la société sont les éducateurs primordiaux et naturels des enfants et des jeunes. En transmettant des valeurs, des coutumes et des croyances basiques, ils sont essentiellement éducateurs éthiques. L'enseignement est réellement "éducateur" quand, avec le cognitif, il développe, il avance et il enrichit la conscience éthique et la responsabilité d'être citoyen. La famille et la société ne peuvent pas se réaliser en plénitude si elles ne sont pas intégrées, comprises et enrichies par l'Education.

Les parents, l'entourage familial, les directeurs et les leaders sociaux et les éducateurs, même au-dessus de leur propre désir, partagent les caractères d'un "modèle" et de telle façon ils doivent assumer la responsabilité que cela implique.

Les institutions éducatives sont les endroits où on peut définir la culture: ce sont les enjeux essentiels de toute démocratie.

L'éducation est une partie de la base de la liberté : elle se réalise à travers le temps comme un projet dans la vie de l'homme.

L'objectif de toute l'Education de la Santé c'est la garantie de l'excellence et la qualité académique.

**Art. 27.--** Les membres de l' Equipement de la Santé qui exercent dans l'Education, à n'importe quel niveau (primaire, secondaire, universitaire et perfectionnement), doivent travailler comme Agents de la Santé en privilégiant ce qui est général sur ce qui est particulier et en enseignant à la population à propos de sa propre responsabilité personnelle et solidaire.

**Art. 28.--** Le caractère moral basique des étudiants se trouve déjà formé au moment où ils entrent à l'Ecole/ Faculté de Sciences Médicales, et ces études ne peuvent pas être séparées du contexte structurel de la culture de chaque peuple, des coutumes et des croyances, et de l'organisation sociale et politique.

Il n'est pas suffisant que le membre de l' Equipement de la Santé les connaissent, leur devoir est leur contribution pour les modifier quand elles se constituent en facteurs qui atteignent les intérêts de l'individu et de la communauté.

**Art. 29.--** Les Institutions responsables doivent fournir aux Educateurs (publiques, privés), les outils instrumentaux et intellectuels pour obtenir de leurs pensionnaires la capacité de

l'interaction avec leurs semblables, pour leur proportionner le caractère moral dans l'exercice des meilleures expressions conductives.

**Art. 30.--** Il n'y a pas de système spécifique à travers lequel on puisse apprendre l'éthique. Il est plus raisonnable de commencer l'introduction de concepts philosophiques et éthiques pendant les années d'internat et réviser dans les périodes cliniques, leur application comme contenus et la capacité de l'interaction humaine.

**Art. 31.--** Le CV basique de l'élève universitaire doit s'occuper des problèmes que le médecin trouvera plus fréquemment dans sa pratique habituelle.

**Art. 32.--** L'équipement des éducateurs de Sciences de la Santé doit être intégré d'une façon interdisciplinaire par des professionnels avec une ample expérience en Médecine pratique, ainsi que par les questions éthiques. Pour ces aspects la participation d'avocats, des psychologues, des philosophes et des représentants des différentes religions reconnus devient utile. Ils doivent tous conformer un équipement de consultation auquel on pourra accéder de façon permanente.

**Art. 33.--** Les sujets abordés auront sûrement une relation directe avec ceux qui sont considérés dans ce Code, ainsi que d'autres de future apparition dérivés de deux circonstances, à savoir :

Inc a) Dans certaines époques la loi ne peut pas coïncider avec ce que la profession considère éthiquement correct.

Inc b) Les changements constants qui résultent du progrès de la connaissance scientifique et du développement technologique, devront requérir de nouvelles conceptualisations éthiques.

**Art. 34.--** Si l'Ecole/Faculté de Médecine a, parmi ses objectifs ceux qui conduisent à la formation d'un membre de l'Equipement de la Santé, Ethique, Rationnel, Efficace, Critique et Solidaire, ils doivent essayer par tous les moyens possibles (Responsabilité Ethique Institutionnelle) de raccourcir la distance qui existe habituellement entre « ce qui doit être » et « ce qui est réellement », parce que s'il est certain que l'éthique médicale siège sur les principes moraux de la société, la nature des décisions et les interactions médecin – malade, configurent des situations éthiques spéciales, qui ne se présentent pas dans d'autres professions.

**Art. 35.--** L'Ecole/Faculté de Médecine doit évaluer le résultat des connaissances éthiques de ses élèves périodiquement, déterminer ses objectifs, les méthodologies utilisées et la mesure effective de cette activité, en général et en particulier, pour faire face aux problèmes éthiques les plus fréquents de la pratique médicale.

**Art. 36.--** La formation dans les différents niveaux de l'Education dans la Santé, consacrés soit à la médecine assistantielle ou à la recherche basique, doit être complétée avec les facteurs du milieu social où ils se dérouleront ; dans les plans éducateurs, CV ou non, ils doivent offrir des connaissances spéciales dans le terrain de la bioéthique, la biostatistique, la médecine basée dans l'évidence, de la responsabilité légale, de l'économie et de l'administration de moyens de la santé, des aspects sociaux concernés, et d'autres de la même importance.

**Art. 37.--** Les Institutions formatrices de Recours Humains de la Santé, publiques et privées doivent garantir la formation pratique d'excellence de leurs élèves « pré universitaires » ou « universitaires » en respectant toujours le malade, et même la relation malade- élève.

**Art. 38.--** Pour obtenir un niveau approprié et formatif qui permette d'offrir la meilleure qualité d'attention médicale dans tous les actes, les membres de l'Equipement de la Santé devront maintenir une formation continue qui leur permettra d'être actualisés avec les changements scientifiques/technologiques qui se produisent dans toutes les surfaces de sa compétence.

**Art. 39.--** Un membre de l' Equipement de la Santé Spécialisée est celui qui s'est consacré particulièrement à une branche des Sciences Médicales, ayant complété les études reconnues dans les facultés, les hôpitaux ou d'autres institutions qui sont capables de Certifier sérieusement la formation, soit du pays ou de l'étranger en garantissant la qualité de l'Attention de la Santé face à la population.

**Art. 40.--** Le fait d'avoir le diplôme de Spécialiste d'une branche déterminée de la Médecine, signifie, pour le professionnel, l'engagement devant lui même et devant ses collègues, de centrer son activité sur la spécialité choisie.

**Art. 41.--** Même si ce n'est pas une erreur éthique, il est convenable que les membres de l'Equipement de la Santé se présentent volontairement et périodiquement pour une évaluation des connaissances devant leurs pairs (Recertification d' Assistance), après cinq ans minimum comme professionnel Spécialiste Certifié en démontrant sa responsabilité technique et légale dans la profession, pour garantir la Qualité de l'Attention de la Santé devant la population.

**Art. 42.--** Il n'est pas éthique d'envisager l'Education dans la Santé comme une activité commerciale, sans toutefois ôter de la légitimité à la rémunération honorable de l'activité enseignante. Il est une partie de l'essence vocationnelle du membre de l'Equipement de la Santé d'offrir leurs connaissances aux pairs et à la communauté.

**Art. 43.--** Les Institutions consacrées à l'Education de la Santé ne devraient pas être utilisées pour les luttes politiques partisans ni celles des corporations.

**Art. 44.--** Il concerne le domaine de la Santé de l'Etat d'aider à définir le nombre minimal de professionnels de la Santé dont le pays à besoin, distribués par région et par spécialité. Les aires de l'Education et de la Santé de l'Etat doivent contrôler le niveau de l'excellence dans la formation des recours humains cités.

**Art. 45.--** Face aux traités internationaux en vigueur on doit défendre le niveau CV des différentes universités: tant des élèves autant que des universitaires qui garantissent une bonne Attention de la Santé de la population.